



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Conseil Municipal  
Lundi 30 janvier 2017

## Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

**L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.**

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication.

Le budget primitif 2017 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population saint-jeannaise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017 ainsi qu'à la situation financière locale.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal.

## **Avertissement**

Les données pour les années 2012 à 2015 sont issues des comptes administratifs de la commune, adoptés en Conseil municipal, déclarés conforme aux comptes de gestion du comptable, et validés par le contrôle de légalité de la Préfecture de la Haute-Garonne.

Les données 2016 sont issues des comptes clôturés, au 20 janvier 2017. Ce sont donc des données provisoires, qui feront l'objet d'une présentation définitive en Conseil municipal, à l'occasion du vote du compte administratif 2016.

Enfin, les prospectives ont été réalisées en fonction des informations législatives et réglementaires connues à ce jour.

# SOMMAIRE

- I. Le contexte et l'environnement du budget 2017 de la commune
  1. Le contexte économique mondial
  2. Le contexte national
  3. La loi de finances pour 2017
  4. L'impact sur les collectivités
  
- II. Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2016
  1. Rappel de l'audit réalisé fin 2015 – début 2016
  2. Les résultats provisoires du Compte Administratif 2016
  
- III. Les perspectives pour 2017
  1. Les recettes et la fiscalité
  2. Les charges de fonctionnement
  3. La chaîne de l'épargne
  4. Les investissements
  5. Eléments de prospective 2017 - 2020
  
- IV. Eléments d'analyse complémentaires
  1. La ressource humaine
  2. La dette
  3. Les Granges

## **I. Le contexte et l'environnement du budget 2017 de la commune**

- 1. Le contexte économique mondial**
- 2. Le contexte national**
- 3. La loi de finances pour 2017**
- 4. L'impact sur les collectivités**

## II. Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2016

- Rappel de l'audit réalisé fin 2015 – début 2016
- Les résultats provisoires du Compte Administratif 2016

## III. Les perspectives pour 2017

- Les recettes et la fiscalité
- Les charges de fonctionnement
- La chaîne de l'épargne
- Les investissements
- Eléments de prospective 2017 - 2020

## IV. Eléments d'analyse complémentaires

- La ressource humaine
- La dette
- Les Granges

# I. Le contexte et l'environnement du budget 2017 de la commune

## 1. Le contexte économique mondial

Une **économie mondiale** qui ne cesse de ralentir, malgré quatre facteurs de soutien importants qui sont :

- la réduction des déficits publics européens,
- la baisse historique des taux de refinancement de la banque centrale européenne,
- la parité euro / dollars en faveur de la monnaie européenne,
- la baisse du prix du pétrole inscrite depuis près de 2 ans sous le seuil de 50\$ le baril.

En **zone Euro**, un pic de croissance qui semble se trouver derrière nous...

En **France**, les fondamentaux de la reprise économique sont fragiles :

- un ralentissement de la progression de l'emploi,
- l'investissement peine à rebondir,
- la demande extérieure est affectée par le Brexit.

# I. Le contexte et l'environnement du budget 2017 de la commune

## 2. Le contexte national

Après trois années de croissance faible entre 2012 et 2014, l'économie française semble connaître une dynamique de reprise depuis fin 2014. **La croissance** a en effet atteint + 1,3 % en 2015 après + 0,5 % en moyenne entre 2012 et 2014.

La reprise se confirmerait en 2016 et en 2017 avec une croissance de + 1,5 % sur chacune des deux années, soutenue par la demande intérieure. Ce scénario de croissance est identique à celui du Programme de stabilité. L'activité resterait toutefois pénalisée par la détérioration de l'environnement international en 2016

Portée par la remontée des prix du pétrole au 4<sup>ème</sup> trimestre, **l'inflation** – qui s'inscrit dans une baisse continue depuis 2012 – serait en légère augmentation en 2016 (+ 0,3 % en décembre, + 0,6 % sur 1 an) et se poursuivrait progressivement en 2017 (+ 0,8 %).

Après 3,5 % en 2015, le **déficit public** s'établirait à 3,3 % du PIB en 2016 puis 2,7 % du PIB visé en 2017. Cette trajectoire de réduction du déficit traduit les efforts réalisés depuis le début du quinquennat (le déficit public était de 5,2 % du PIB en 2011). Ces résultats se traduisent sur les différents sous-secteurs, avec l'amélioration continue du solde de la sécurité sociale et du solde budgétaire de l'État (revenu à - 70,5 Md€ en 2015, soit le plus bas niveau depuis 2008), et l'excédent enregistré par les administrations publiques locales en 2015.

# I. Le contexte et l'environnement du budget 2017 de la commune

## 2. Le contexte national

En 2016, la **maîtrise de la dépense publique** s'est poursuivie, avec une croissance de 1,4 % en valeur et hors crédits d'impôt, à un niveau nettement inférieur à la progression annuelle constatée sur les années 2002 à 2012 (+ 3,6 % par an). Ce rythme modéré de progression de la dépense est le résultat de la mise en œuvre des mesures d'économies prévues dès le Programme de stabilité d'avril 2014, confirmées dans les lois financières ultérieures, et renforcées par des mesures complémentaires annoncées successivement dans les Programmes de stabilité d'avril 2015 et d'avril 2016.

En 2017, le **taux de croissance de la dépense publique** hors crédits d'impôt resterait modéré à 1,6 %. Le rythme de progression serait légèrement plus dynamique qu'en 2016, dans un contexte de redémarrage progressif de l'inflation, et suite aux choix de dégager des moyens supplémentaires sur le budget de l'État en faveur des secteurs prioritaires : éducation, sécurité et emploi.

Le ratio **d'endettement des administrations publiques** est enfin stabilisé et commencerait sa décrue dès 2016. La progression de la dette publique a été contenue depuis 2012 à la faveur du redressement des comptes publics. Le ratio d'endettement atteindrait 96,1 % du PIB en 2016 et 96,0 % en 2017, après 96,2 % en 2015.

# I. Le contexte et l'environnement du budget 2017 de la commune

## 3. La loi de finances pour 2017

L'élaboration du budget primitif 2017 s'inscrit dans la **continuité de la baisse historique des dotations de l'Etat**, engagée en 2015, sur la base d'un plan d'économies de 50 milliards d'euros sur les dépenses publiques.

2017 voit la **mise en œuvre de la dernière tranche** programmée (à ce jour ...) de réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités. L'ambition initiale, retranscrite dans loi de programmation des finances publiques 2014-2019, s'élevait à -3,67 Mds €, soit -7,4 %.

Conformément à l'engagement du Président de la République devant le congrès des maires, le bloc communal, et lui seul, bénéficie d'une remise de peine : sa **quote-part de l'effort additionnel est réduite de moitié**. Les dotations ne sont donc ponctionnées « que » de 2,64 Mds € (sur 33,22 Mds € de DGF).

En parallèle de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques, **l'objectif d'évolution de la dépense locale** a été renforcé à partir de 2016. Après avoir été respecté en 2014 et en 2015, cet objectif pour 2016 a été fixé à 1,2 % sur le périmètre des dépenses locales, et de 1,6 % sur celui des dépenses de fonctionnement seules.

Pour 2017, l'objectif affiché est de 2,0 % pour l'ensemble des dépenses et à 1,7 % pour les dépenses de fonctionnement.

# I. Le contexte et l'environnement du budget 2017 de la commune

## 3. La loi de finances pour 2017

### Baisse de la DGF

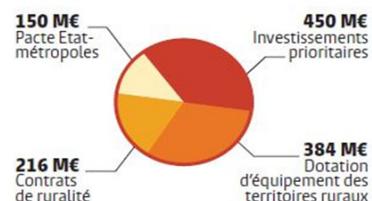
**- 2,33 Md€**



Comme annoncé par François Hollande, la contribution du bloc communal à la baisse des dotations a été divisée par deux par rapport à 2015 et 2016. Mais la DGF totale est passée de 41,51 à 30,86 Md€ entre 2013 et 2017.

### Fonds de soutien à l'investissement local

**1,2 Md€**



Le fonds de soutien à l'investissement du bloc communal est reconduit, avec 200 M€ de crédits supplémentaires. Plus de 3 000 projets ont été cofinancés par ce fonds de soutien l'an dernier.

### Péréquation en hausse, FPIC stable et réforme de la DSU

DSU : dotation de solidarité urbaine.  
DSR : dotation de solidarité rurale.  
FPIC : fonds de péréquation intercommunale et communale.

**180 M€  
DSU et DSR**

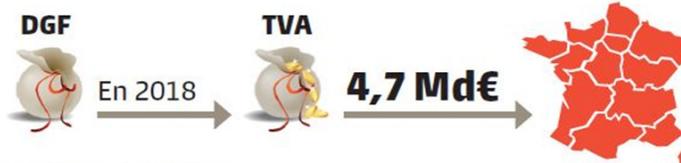


**1 Md€  
FPIC**



La dotation de solidarité urbaine (DSU) est revue afin de la recentrer et de mieux répartir la progression annuelle. La notion de DSU cible s'efface et l'indice synthétique fait davantage de place au critère du revenu.

### De la TVA pour les régions



A compter de 2018, les régions bénéficieront d'une fraction des recettes de TVA en échange de leurs montants de DGF. Pour 2017, un fonds de soutien de 450 M€ viendra financer leurs compétences de développement économique.

SOURCE : LOI DE FINANCES POUR 2017 - INFOGRAPHIE : M. GOBERT / LA GAZETTE

# I. Le contexte et l'environnement du budget 2017 de la commune

## 4. L'impact pour les collectivités

L'« effort de l'Etat en faveur des collectivités » approche 100 Mds € en 2017. Il s'articule en 3 blocs :

- Bloc 1 : les « **concours de l'Etat** » proprement dits, parmi lesquels la DGF, les dotations de décentralisation, les dotations de compensations de la réforme de la taxe professionnelle, les compensations d'exonérations fiscales, le FCTVA, ... : 48 Mds €.
- Bloc 2 : les **autres apports hors fiscalité transférée**, à savoir les dégrèvements fiscaux (produits apportés en tant que tels aux collectivités sans paiement par les contribuables correspondants), les amendes de police, les subventions des ministères, ... : 15 Mds €.
- Bloc 3 : la **fiscalité transférée**, qui regroupe la TICPE, la TSCA, les droits de mutation, la taxe sur les cartes grises, la TASCOT, ... : 36 Mds € prévus.

La ponction additionnelle sur la DGF est répartie comme l'an dernier, mais avec une division par 2 de l'effort du bloc communal, qui aboutit à faire des départements les premiers contributeurs, soit :

- Communes : 725 M€ (27,5%)
- EPCI à fiscalité propre : 310 M€ (11,8%)
- Départements : 1 148 M€ (43,6%)
- Régions : 451 M€ (17,1%)

# I. Le contexte et l'environnement du budget 2017 de la commune

## 4. L'impact pour les collectivités

Quelques mesures concernant plus spécifiquement Saint-Jean :

Le **fonds de soutien à l'investissement local** (FSIL) a été reconduit en 2017 et a été porté à 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016), notamment pour la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics.

L'article 99 fixe à 0,4% en 2017 le taux de **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** qui entrent dans le calcul des impôts locaux. Ce chiffre correspond au taux d'inflation constaté sur les douze mois précédant le vote de la mesure.

L'article 141 LFI apporte des modifications aux seuils d'éligibilité et aux règles de calcul des enveloppes départementales de la **dotation d'équipement des territoires ruraux** (DETR). La commune devient éligible.

L'article 128 de la LFI confirme le **fonds de soutien au développement des activités périscolaires**. Les conditions d'attribution de l'aide sont inchangées.

- I. Le contexte et l'environnement du budget 2017 de la commune
  - 1. Le contexte économique mondial
  - 2. Le contexte national
  - 3. La loi de finances pour 2017
  - 4. L'impact sur les collectivités
  
- II. Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2016**
  - 1. Rappel de l'audit réalisé fin 2015 – début 2016**
  - 2. Les résultats provisoires du Compte Administratif 2016**
  
- III. Les perspectives pour 2017
  - 1. Les recettes et la fiscalité
  - 2. Les charges de fonctionnement
  - 3. La chaîne de l'épargne
  - 4. Les investissements
  - 5. Eléments de prospective 2017 - 2020
  
- IV. Eléments d'analyse complémentaires
  - 1. La ressource humaine
  - 2. La dette
  - 3. Les Granges

## II. Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2016

### 1. Analyse rétrospective – rappel des orientations de l'audit réalisé en 2015 / 2016

L'audit réalisé montrait, dans un scénario au « fil de l'eau », que la situation financière de la ville de Saint-Jean se dégradait.

Entre 2015 et 2017, l'**excédent brut courant diminuerait** en raison d'une progression des charges de fonctionnement (+84 k€ entre 2015 et 2017) alors que les recettes de fonctionnement courant diminueraient (-396 k€).

**Maintenir une situation financière saine** nécessitait d'arbitrer au sein du « bloc fonctionnement ».

#### CHAINE DE L'EPARGNE

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Produits de fonctionnement courant	10 005	9 989	9 653	9 593	9 796	9 920	10 074
- Charges de fonctionnement courant	9 427	9 608	9 497	9 692	9 649	9 715	9 741
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>578</b>	<b>381</b>	<b>156</b>	<b>-99</b>	<b>147</b>	<b>205</b>	<b>333</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>-5</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
= Produits exceptionnels larges*	0	34	4	4	4	4	4
- Charges exceptionnelles larges*	6	4	4	4	4	4	4
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>573</b>	<b>411</b>	<b>156</b>	<b>-99</b>	<b>146</b>	<b>205</b>	<b>333</b>
- Intérêts	27	12	10	12	34	30	24
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>545</b>	<b>398</b>	<b>146</b>	<b>-111</b>	<b>112</b>	<b>174</b>	<b>308</b>
- Capital	71	73	75	89	147	141	143
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>475</b>	<b>326</b>	<b>71</b>	<b>-199</b>	<b>-35</b>	<b>33</b>	<b>166</b>

\* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

## II. Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2016

### 1. Analyse rétrospective – rappel des orientations de l'audit réalisé en 2015 / 2016

Le choix s'était donc porté :

- sur une **revalorisation des taux** de fiscalité, de 5 % ;
- une **revalorisation des tarifs des services municipaux**, suivant l'inflation ;
- une **baisse importante des dépenses de fonctionnement**.

Ces décisions permettaient de maintenir une capacité d'autofinancement pour 2016 à même s'assurer la **pérennité des investissements**.

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Ev° Taux d'Imposition</b>	<b>5,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
Produit fiscal strict	3 537	3 601	3 841	3 956	4 050
Autres impôts et taxes	3 559	3 553	3 551	3 555	3 559
Dotations et participations	1 952	1 699	1 683	1 685	1 737
Autres produits fct courant	743	726	715	722	729
Produits exceptionnels larges	0	4	4	4	4
<b>Produits de Fonctionnement</b>	<b>9 791</b>	<b>9 583</b>	<b>9 794</b>	<b>9 922</b>	<b>10 079</b>
<b>Ev° nominale Charges fct</b>	<b>-1,6%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,0%</b>
Charges fct courant strictes	9 288	9 266	9 316	9 399	9 402
Atténuations de produits	164	173	67	69	71
Ch. exceptionnelles larges	5	4	4	4	4
Annuité de dette	85	118	159	149	145
<b>Ch. de Fonctionnement larges</b>	<b>9 542</b>	<b>9 561</b>	<b>9 546</b>	<b>9 621</b>	<b>9 622</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>249</b>	<b>22</b>	<b>248</b>	<b>301</b>	<b>457</b>
<b>Emprunt</b>	<b>200</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## II. Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2016

### 2. Les résultats provisoires du compte administratif 2016

		DEPENSES 2016	RECETTES 2016	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	FONCTIONNEMENT	10 814	11 249	+ 435 k€
	INVESTISSEMENT	3 770	4 344	+ 573 k€
		+	+	
<b>REPORT DE L'EXERCICE N-1</b>	REPORT FONCTIONNEMENT (002)		741	
	REPORT INVESTISSEMENT (001)		3 059	
		=	=	
<b>TOTAL (3+4+6+7)</b>		<b>14 584</b>	<b>19 393</b>	<b>+ 4 808 k€</b>
<b>RàR pour N+1</b>	INVESTISSEMENT	3 641	485	- 3 156 k€
<b>RESULTAT CUMULE</b>	FONCTIONNEMENT (3+6)	10 814	11 990	
	INVESTISSEMENT (4+7+11)	7 411	7 888	
	<b>TOTAL CUMULE (3+4+6+7+11)</b>	<b>18 225</b>	<b>19 878</b>	<b>+ 1 653 k€</b>

## II. Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2016

### 2. Les résultats provisoires du compte administratif 2016

<b>DEPENSES PREVISIONNELLES TOTALES</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Total</b>
011 - Charges à caractère général	2 093	1 933
012 - Charges de personnel	6 160	6 020
014 - Atténuations de produits	170	170
65 - Autres charges gestion courante	1 062	921
66 - Charges financières	12	2
67 - Charges exceptionnelles	6	4
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>9 503</b>	<b>9 050</b>
022 - Dépenses imprévues Fonct	150	
023 - Virement à la sect° d'investis.	580	
042 - Opérations d'ordre entre section	345	1 764
<b>Total dépenses budgétaires</b>	<b>10 578</b>	<b>10 814</b>

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont inférieures de 450 000 € par rapport aux prévisions, notamment grâce à la maîtrise des charges à caractère général et des charges de personnel.

Les **dépenses totales de fonctionnement** sont supérieures aux prévisions du fait des écritures d'ordre liées à la moins value réalisée sur la revente du terrain acquis chemin de Belbèze.

## II. Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2016

### 2. Les résultats provisoires du compte administratif 2016

<b>RECETTES PREVISIONNELLES TOTALES</b>		
	<b>Prévu</b>	<b>Total</b>
013 - Atténuations de charges	35	32
70 - Produits des services	683	580
73 - Impôts et taxes	7 101	7 266
74 - Dotations et participations	1 987	1 858
75 - Autres produits gestion courante	24	74
76 - Produits financiers	-	-
77 - Produits exceptionnels		15
<b>Total recettes réelles</b>	<b>9 830</b>	<b>9 825</b>

77 - Produits exceptionnels		1 204
002 - Excédent antérieur reporté Fonc	741	-
Non affecté		215
042 - Opérations d'ordre entre section	5	5
<b>Total recettes budgétaires</b>	<b>10 576</b>	<b>11 249</b>

Les **recettes réelles de fonctionnement** sont globalement conformes aux prévisions, malgré la baisse des recettes CAF liées aux service péri- et extrascolaires.

Les **recettes totales de fonctionnement** sont supérieures aux prévisions du fait de la vente du terrain acquis chemin de Belbèze.

## II. Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2016

### 2. Les résultats provisoires du compte administratif 2016

En ce qui concerne **les investissements**, hors opération « les Granges », la commune a dépensé 75 % des crédits inscrits au BP pour la réalisation des projets prévus.

Toutes les opérations prévues ont été réalisées ou engagées au cours de l'année 2016.

Au regard des résultats de fonctionnement, la commune n'a pas eu besoin de mobiliser l'emprunt inscrit au BP 2016.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé	RàR
16 - Remboursement d'emprunts	75	73	-
21 - Immobilisations corporelles	20	19	-
27 - Autres immos financières	12	-	-
Opérations	7 936	3 463	3 641
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8 043</b>	<b>3 555</b>	<b>3 641</b>

020 - Dépenses imprévues Invest	282	-	-
040 - Opérations d'ordre entre section	5	215	-
<b>Total dépenses budgétaires</b>	<b>8 330</b>	<b>3 770</b>	<b>3 641</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévu	Réalisé	RàR
024 - Produits des cessions	1 250	-	-
10 - Dotations Fonds divers Réserves	165	235	-
1068 - Excédents de fonctionnement	2 048	2 048	-
13 - Subventions d'investissement	429	253	36
16 - Emprunts et dettes assimilées	201	-	-
Opérations	254	44	450
<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 347</b>	<b>2 580</b>	<b>486</b>

001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	3 059	-	-
021 - Virement de la section de fonct.	580	-	-
040 - Opérations d'ordre entre section	345	1 764	-
<b>Total recettes budgétaires</b>	<b>8 331</b>	<b>4 344</b>	<b>486</b>

## II. Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2016

### 2. Les résultats provisoires du compte administratif 2016

	2015	2016 Prev	2016 réel	%
<b>Ev° des Recettes</b>	<b>0,0%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-1,7%</b>	
Produit fiscal strict	3 364	3 537	3 531	-0,2%
Autres impôts et taxes	3 653	3 559	3 734	4,9%
Dotations et participations	2 120	1 952	1 859	-4,8%
Autres produits fct courant	822	743	687	-7,5%
Produits exceptionnels larges	34	0	15	-
<b>Produits de Fonctionnement</b>	<b>9 992</b>	<b>9 791</b>	<b>9 826</b>	<b>0,4%</b>
<b>Ev° nominale Charges fct</b>	<b>1,3%</b>	<b>-1,6%</b>	<b>-5,8%</b>	
Charges fct courant strictes	9 525	9 288	8 874	-4,5%
Atténuations de produits	84	164	170	3,9%
Ch. exceptionnelles larges	4	5	4	-20,0%
Annuité de dette	84	85	85	0,0%
<b>Ch. de Fonctionnement larges</b>	<b>9 697</b>	<b>9 542</b>	<b>9 133</b>	<b>-4,3%</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>295</b>	<b>249</b>	<b>693</b>	<b>178,4%</b>
<b>Emprunt</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>0</b>	<b>-</b>

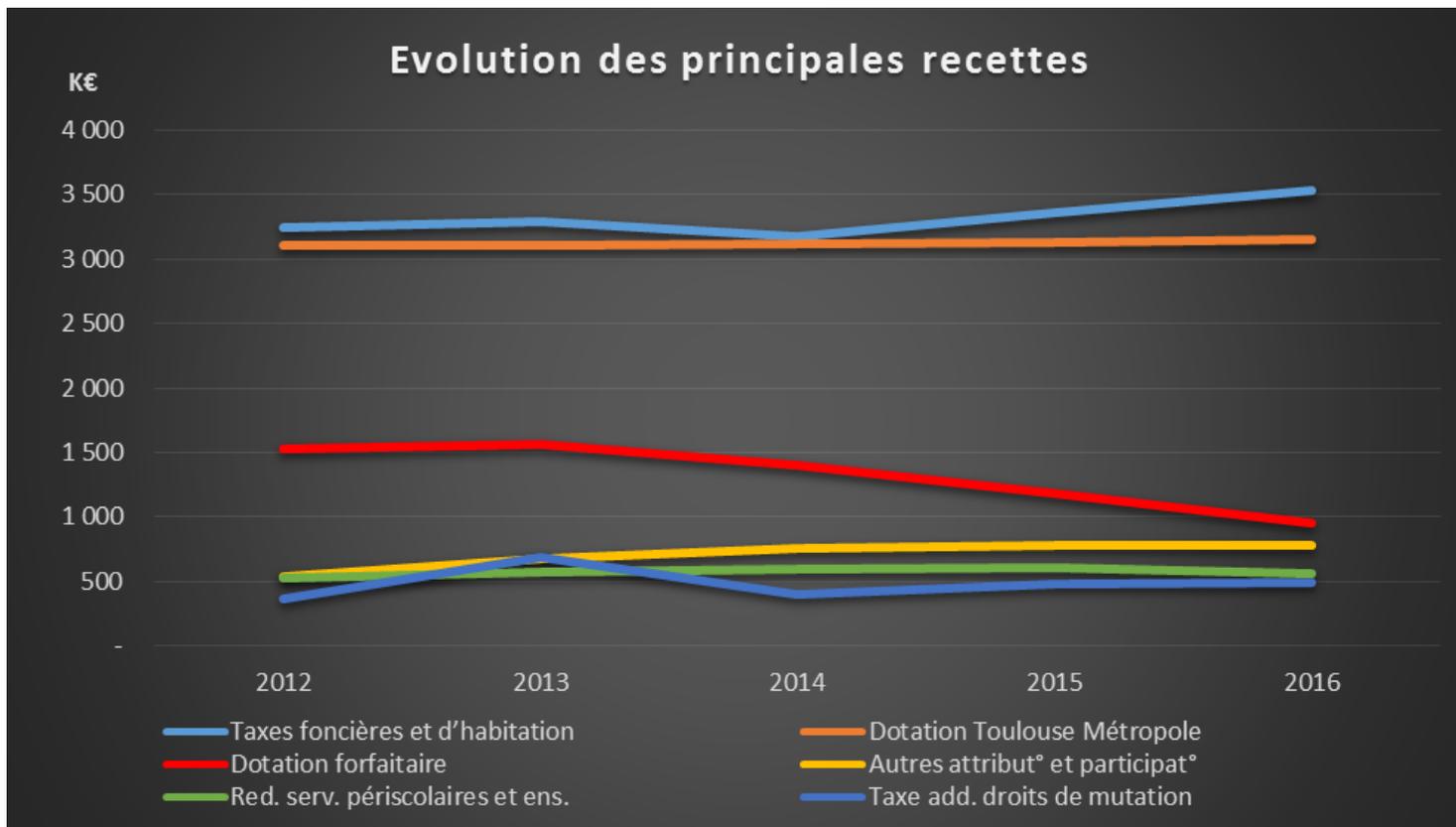
La comparaison des résultats réels à ceux de la prospective réalisée montre une nette amélioration de la situation financière de la commune.

Les objectifs fixés ont été dépassés.

- I. Le contexte et l'environnement du budget 2017 de la commune
  - 1. Le contexte économique mondial
  - 2. Le contexte national
  - 3. La loi de finances pour 2017
  - 4. L'impact sur les collectivités
  
- II. Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2016
  - 1. Rappel de l'audit réalisé fin 2015 – début 2016
  - 2. Les résultats provisoires du Compte Administratif 2016
  
- III. Les perspectives pour 2017**
  - 1. Les recettes et la fiscalité**
  - 2. Les charges de fonctionnement**
  - 3. La chaîne de l'épargne**
  - 4. Les investissements**
  - 5. Éléments de prospective 2017 - 2020**
  
- IV. Éléments d'analyse complémentaires
  - 1. La ressource humaine
  - 2. La dette
  - 3. Les Granges

# III. Les perspectives pour 2017

## 1. Les recettes et la fiscalité



### Recettes réelles

2012	10 079 846 €
2013	10 369 080 €
2014	9 977 986 €
2015	9 993 220 €
2016	9 826 077 €

Entre 2015 et 2016, la tendance est à la baisse **des recettes réelles de fonctionnement**, en tenant compte de la réévaluation de la fiscalité en 2016.

## III. Les perspectives pour 2017

### 1. Les recettes et la fiscalité

Les **dotations de Toulouse Métropole** devraient restées inchangées en 2017, dans la mesure où la commune n'a pas été impactée par les nouveaux transferts de compétences au cours de l'année 2016.

La **dotation forfaitaire de l'Etat** a baissé de 700 000 € depuis 2013. Elle va continuer à baisser en 2017, mais de moitié. Cette baisse peut être estimée à 120 000 €. Sa part, dans les recettes de la commune, est passée de 15 % à 8,7 %.

Les recettes de la **Taxe Additionnelle sur les droits de mutation** restent élevées. Elles sont, par contre, difficilement quantifiables dans la mesure où elles dépendent des mouvements immobiliers sur la commune.

	2012	2013	2014	2015	2016
Dotation Toulouse Métropole	3 108 883 €	3 106 219 €	3 123 427 €	3 133 950 €	3 148 858 €
Dotation forfaitaire	1 526 757 €	1 558 582 €	1 403 527 €	1 180 581 €	956 173 €
Taxe add. droits de mutation	370 516 €	685 640 €	394 626 €	475 518 €	489 715 €

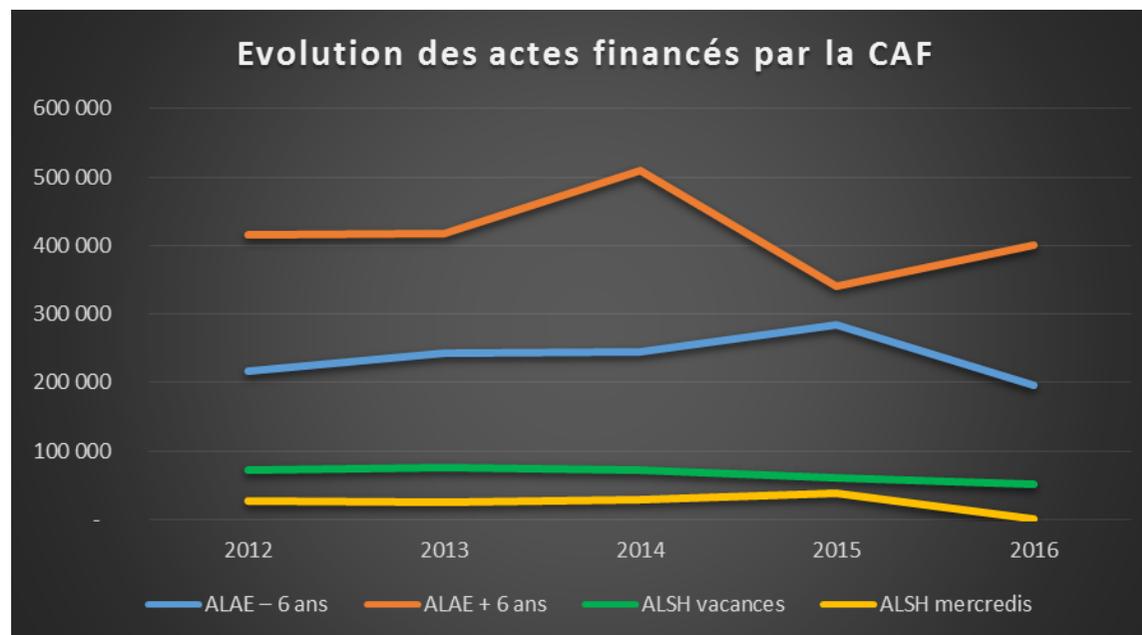
## III. Les perspectives pour 2017

### 1. Les recettes et la fiscalité

Une baisse des **produits des services péri- et extra scolaires** a été constatée en 2016, conséquence de la réforme CAF de conséquence du décret du 3 novembre 2014 (définissant le mercredi après-midi comme du temps périscolaire) et du nouveau financement CAF adopté dès septembre 2015 (financement des actes de présence et non pas des actes facturés)

Pour atténuer la réforme CAF de 2010 (suppression du financement d'1/2h par jour durant la pause méridienne), Saint-Jean a mis en place de septembre 2011 à juin 2015 une contractualisation de 3 formules dont une formule mensuelle avantageuse, permettant de bénéficier d'un subventionnement favorable, sans impact sur les participations familles.

D'autre part, est constatée depuis 2013-2014, une baisse faible mais continue de la fréquentation en ALSH vacances. La baisse du financement CAF induite est en partie seulement compensée par la hausse du financement sur les ALAE (liée aux mercredis).



# III. Les perspectives pour 2017

## 1. Les recettes et la fiscalité

De plus, malgré les fonds importants et le renouvellement du contrat enfance – jeunesse, **les aides de la CAF** sont en baisse du fait de la modification du mode de prise en compte de la fréquentation des structures péri- et extra scolaires. La baisse est de 52 000 € entre 2015 et 2016.

Elle est estimée à 100 000 € entre 2017 et 2016, même si elle sera en partie compensée par le CEJ qui augmente un petit peu : 323 000 € en 2016 , 347 000 € en 2017. En effet, du fait de son antériorité dans la commune, l'ALSH n'a jamais pu être financé par le CEJ, contrairement désormais aux mercredis après-midis ALAE.

Les aides CAF restent, par contre, soutenues pour le secteur de la petite enfance (Crèches, RAM) et du social (LAEP et Centre social).

	2012	2013	2014	2015	2016
Redevances services à caractère lois			135 939 €	125 058 €	89 382 €
Red. serv. périscolaires et ens.	530 689 €	577 604 €	464 170 €	480 351 €	470 253 €
CAF totale	509 250 €	665 482 €	677 437 €	744 229 €	691 719 €
dont CEJ	202 374 €	291 602 €	318 750 €	323 054 €	323 177 €

### III. Les perspectives pour 2017

#### 1. Les recettes et la fiscalité

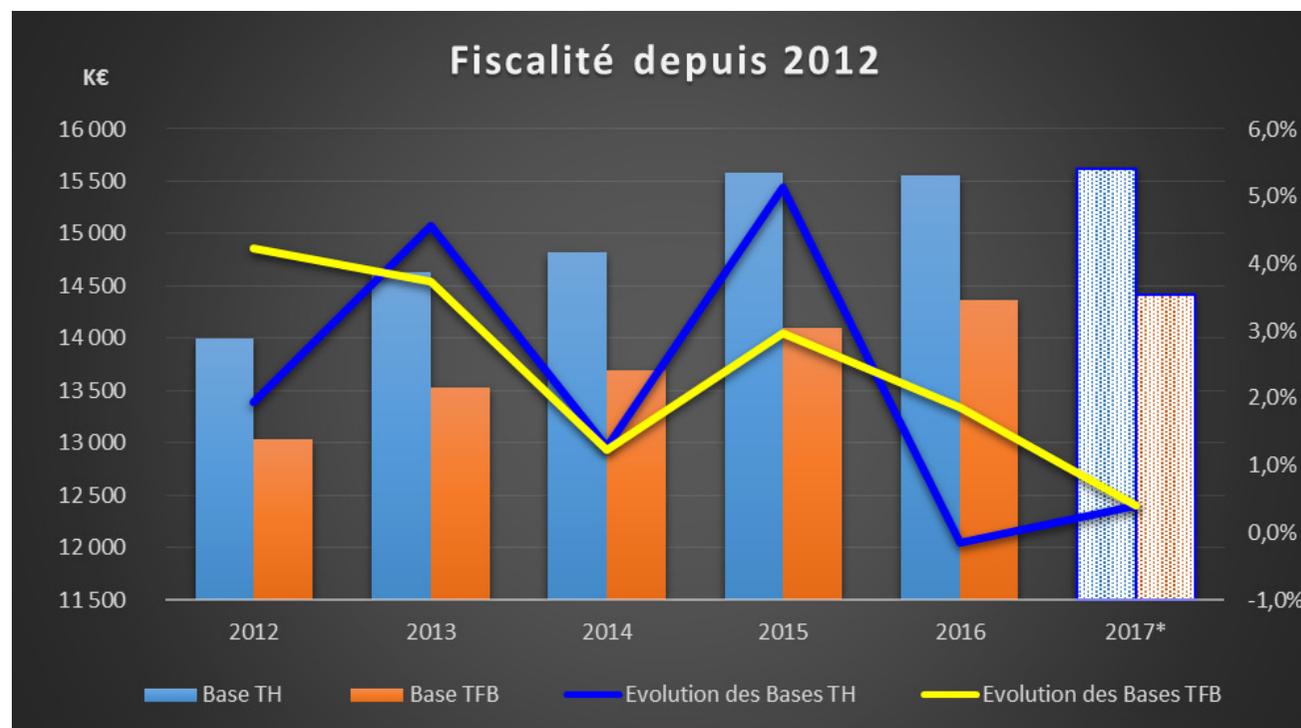
L'évolution des **bases de fiscalité** s'est fortement ralentie depuis 2015 et reste incertaine pour 2017, notamment concernant la taxe d'habitation.

En effet, la réforme sur la suppression de la demie-part dite des « veufs et veuves » entraîne des incertitudes.

En 2016, les bases réelles étaient inférieures de 417 711 € par rapport aux bases notifiées.

	Base TH	Base TFB
2012	13 992 209	13 040 080
2013	14 630 726	13 527 210
2014	14 815 956	13 694 225
2015	15 576 008	14 100 471
2016	15 552 629	14 363 841
2017*	15 614 840	14 421 296

\* Base 2016 + 0,4 %



### III. Les perspectives pour 2017

#### 1. Les recettes et la fiscalité

En 2016, le **produit fiscal** total a été de 3 531 000 €.

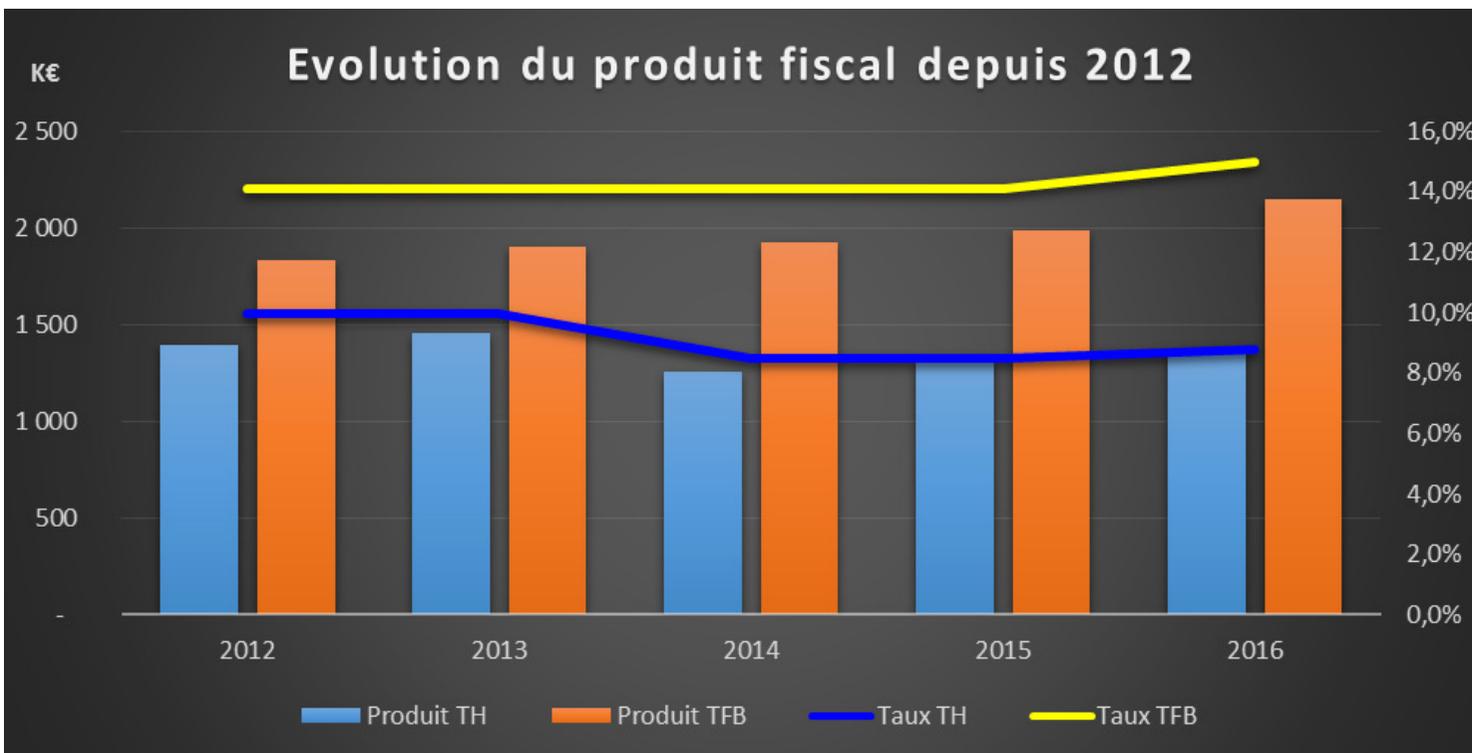
En 2016, la commune a décidé une revalorisation différenciée des taux de fiscalité :

- + 3,2 % pour la TH
- + 6,3 % pour la TFB

Pour autant, le taux de taxe d'habitation reste inférieur à celui de 2013.

La revalorisation des taux a permis d'augmenter les recettes fiscales de 168 394 €.

A taux constant, pour 2017, le produit fiscal est estimé à 3 545 000 €, soit 14 000 € de plus qu'en 2016.



### III. Les perspectives pour 2017

#### 2. Les charges de fonctionnement

En 2016, les **dépenses réelles de fonctionnement** sont équivalentes à celles de 2012, alors que de nouvelles charges apparaissent en 2015 :

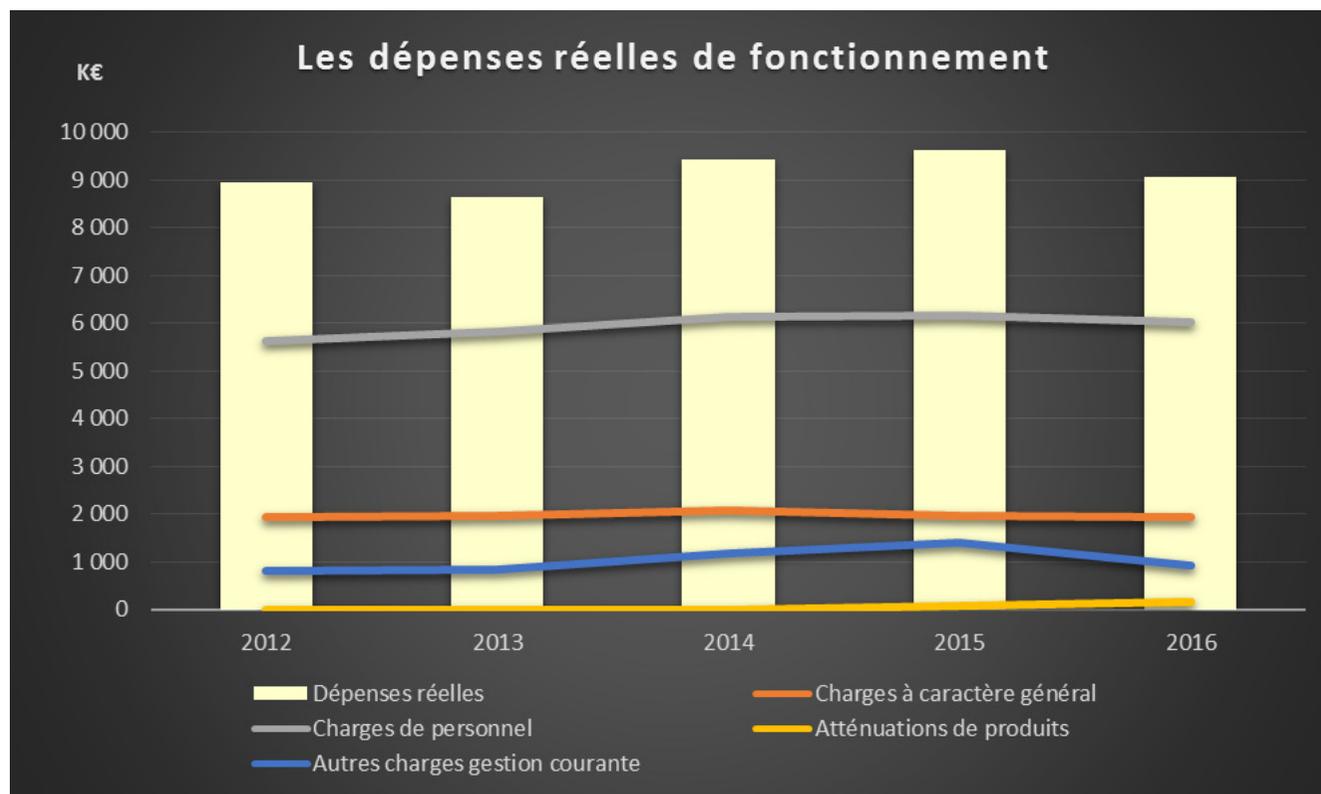
- La participation de la commune au FNGIR ;
- Les pénalités loi SRU pour déficit de logements sociaux.

Ces dépenses représentent 170 000 € en 2016 et se poursuivront en 2017.

Les charges à caractère général et les charges de personnel sont en baisse en 2016, conformément aux engagements pris.

#### Dépenses réelles

2012	8 949 674 €
2013	8 634 365 €
2014	9 432 447 €
2015	9 625 527 €
2016	9 060 185 €



# III. Les perspectives pour 2017

## 2. Les charges de fonctionnement

Les **charges à caractère général** de la commune sont en baisse régulière depuis 2 ans, sous l'effet d'une politique d'économie et de meilleure gestion des moyens.

Il est important de remarquer l'impact des mesures d'extinction de l'éclairage public, mais aussi de modernisation des systèmes d'éclairages des équipements municipaux (LED), ainsi que la négociation des tarifs dans le cadre d'un groupement de commandes, qui permettent de diminuer de 19 % la facture de la commune entre 2015 et 2016.

Deux autres dépenses sont importantes :

- L'achat de repas pour les cantines et le centre de loisirs, qui évoluent peu, grâce à des prix unitaires stabilisés ;
- Les dépenses d'entretien du patrimoine, qui sont contenues, grâce aux nombreux marchés en cours.

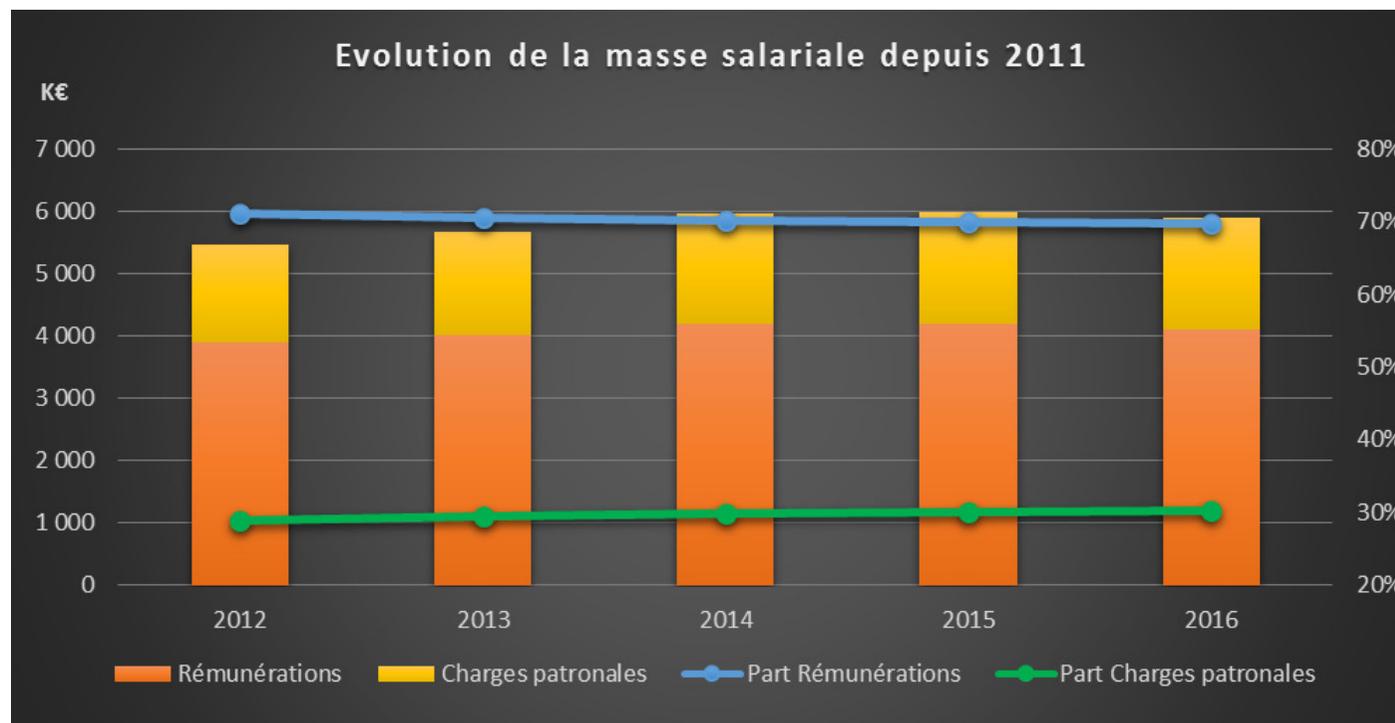
	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 933 230 €</b>	<b>1 965 013 €</b>	<b>2 077 264 €</b>	<b>1 962 864 €</b>	<b>1 932 617 €</b>
dont Energie-électricité	375 870 €	411 569 €	378 293 €	386 143 €	311 723 €
Achat de repas	341 632 €	372 175 €	379 151 €	386 728 €	382 241 €
Entretien du patrimoine externalisé	277 932 €	252 602 €	265 779 €	269 702 €	238 518 €

# III. Les perspectives pour 2017

## 2. Les charges de fonctionnement

La **masse salariale** se stabilise en dessous des 6 millions d'euros, soit 62 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune, et en baisse depuis 2 années.

Depuis 2012, l'augmentation des **charges patronales** tend à représenter une part plus importante de la masse salariale, induisant un effet d'augmentation de celle-ci. Elles représentent plus de 30 % de la masse salariale totale.



# III. Les perspectives pour 2017

## 2. Les charges de fonctionnement

Pour 2017 et les années suivantes, plusieurs **mesures gouvernementales** vont peser sur la masse salariale :

- La revalorisation du point d'indice de 1,2 %, à compter du 1er février 2017 ;
- L'augmentation de la part patronale des cotisations retraites (CNRACL), de 0,15 % ;
- La mise en œuvre du Régime Indemnitaire Fonction des Sujétions, de l'Expertise et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP) ;
- Le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) qui prévoit le transfert d'un certain montant de primes en points d'indice, qui s'accompagne d'une revalorisation indiciaire de tous les cadres d'emplois.

Il est difficile, à l'heure actuelle, de mesurer l'impact des 2 dernières mesures puisque tous les décrets d'application ne sont pas encore parus. De plus, le PPCR sera rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La revalorisation du point d'indice, conjuguée à l'augmentation des cotisations retraites, vont accroître la masse salariale en 2017 de près de **40 000 €**, à effectif constant.

## III. Les perspectives pour 2017

### 2. Les charges de fonctionnement

La **subvention au CCAS** est très variable d'une année sur l'autre, puisque dépendante de l'équilibre budgétaire de celui-ci. Depuis l'année dernière, la gestion des logements d'urgence lui ayant été transférée, le CCAS en perçoit les recettes. C'est une des raisons de la baisse du montant de la subvention pour 2016.

	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
Subvention au CCAS	131 019 €	65 399 €	135 401 €	195 000 €	76 363 €

Quant aux **subventions aux associations**, elles sont stabilisées aux alentours de 165 000 €, après une hausse en 2015 du fait de la création du Comité des Fêtes, en lieu et place de la délégation municipale aux festivités. Le montant sera reconduit pour 2017.

	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
Subventions aux associations	195 982 €	186 835 €	149 620 €	177 145 €	165 135 €

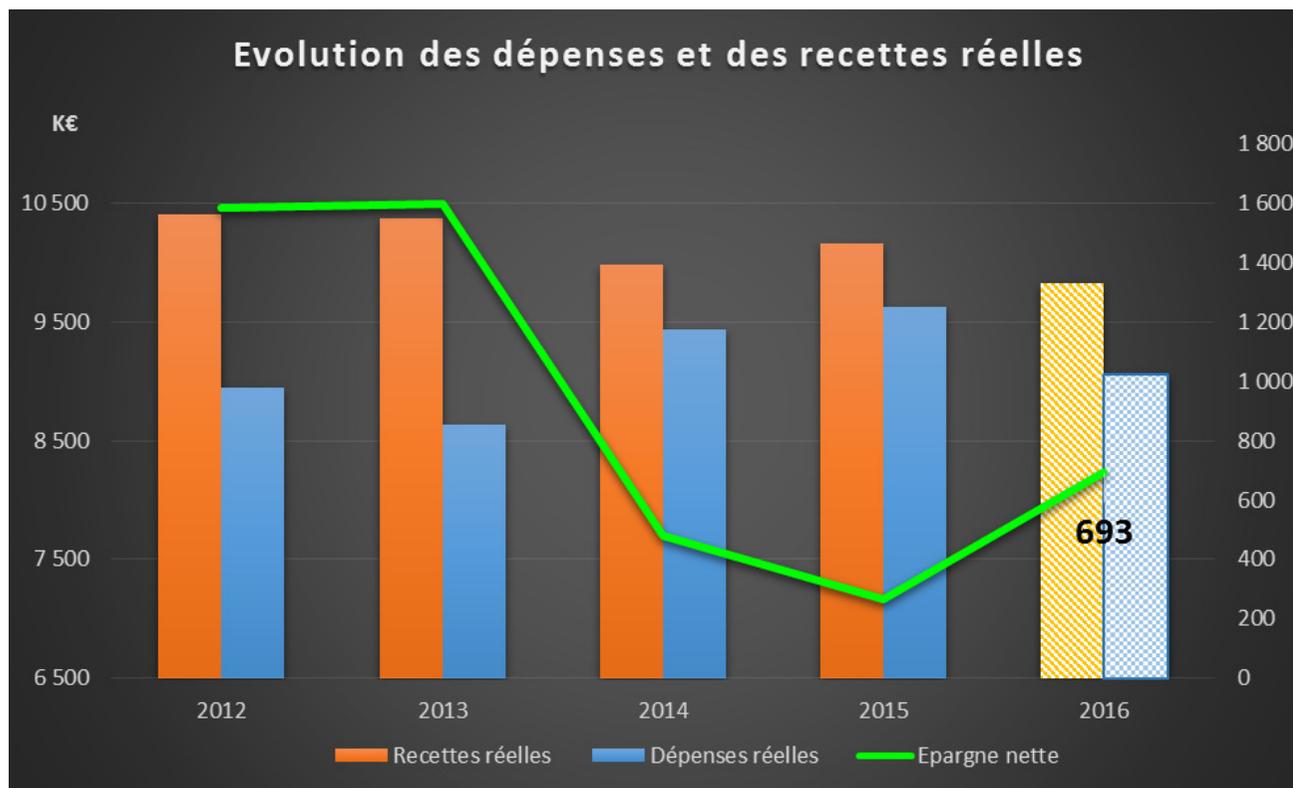
# III. Les perspectives pour 2017

## 3. La chaîne de l'épargne

Après 2 années de forte dégradation, **l'épargne nette de la commune** pour 2016 s'établit à environ 693 000 €.

Cela permet à la commune de poursuivre ses investissements et de faire face à l'ensemble des travaux et projets de modernisation nécessaires.

Cette ambition doit être poursuivie pour 2017, malgré un contexte économique toujours aussi restreint.



# III. Les perspectives pour 2017

## 4. Les investissements

Les **propositions d'investissement pour 2017** se classent en 5 catégories :

- Les travaux indispensables pour des questions de sécurité ,
- La modernisation des infrastructures communales,
- L'accessibilité PMR,
- L'équipement des services,
- L'équipement des Granges.

L'enveloppe consacrée aux investissements est de **1,4 millions d'euros**, comme prévu dans la prospective.

A cette enveloppe, il faut ajouter les **restes à réaliser de 2016** :

- 3 306 921 € pour les travaux des Granges ;
- 334 000 € pour les autres investissements, dont :
  - La mise en œuvre d'un ascenseur dans l'école élémentaire de Preissac,
  - La mise en place d'un WC autonettoyant au Lac,
  - L'achèvement des travaux de fibre optique entre les bâtiments municipaux,
  - L'extension et la modernisation de la structure artificielle d'escalade.

### III. Les perspectives pour 2017

#### 4. Les investissements

TRAVAUX PRIORITAIRES 1 CAR SECURITE	85 500
TRAVAUX PRIORITAIRES 2	455 900
EQUIPEMENTS DES SERVICES ET DES GRANGES	230 000
TRAVAUX GROSSES OPERATIONS	445 000
TRAVAUX CULTURE	23 500
TRAVAUX EDUCATION	36 300
ESPACES VERTS	3 700
TRAVAUX SOCIAL PETITE ENFANCE	5 800
TRAVAUX SPORT	40 000
TRAVAUX DIVERS	74 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 399 700</b>

A ces investissements, il faut ajouter :

- **100 000 € à l'opération « Les Granges »**, pour la réalisation des branchements au réseau électrique ;
- **100 000 €**, pour l'éventuelle participation de la commune aux travaux de réhabilitation de la **piscine de L'Union** ;
- **Le remboursement du capital des emprunts**, soit 78 000 €.

# III. Les perspectives pour 2017

## 4. Les investissements

Ces investissements seront financés par :

- Des **subventions du Conseil Départemental**, dans le cadre du nouveau contrat de territoire :
  - 284 000 € en 2016, 250 000 € en 2017 et 2018, pour « Les Granges »,
  - 25 000 € pour l'ascenseur de l'école primaire de Preissac ;
- Des **subventions de la CAF**, pour « Les Granges », à hauteur de 165 000 € ;
- Des **subventions de l'Etat**, dans le cadre du Fond de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL), dont le dossier est en cours d'étude ;
- Un **emprunt**, dont le montant est estimé à 1 millions d'euros, pour financer les travaux des Granges ;
- La **vente effective de la maison Treilhes**, à Pitch Promotion, pour 1,5 millions d'Euros ;
- Le **FCTVA** des investissements réalisés en 2016, estimé à 500 000 € ;
- Les **fonds propres** de la commune.

## III. Les perspectives pour 2017

### 5. Eléments de prospective 2017 - 2020

Perspectives d'évolution des produits courants  
à taux de fiscalité constants



L'évolution prévisionnelle des produits courants de la commune laisse entrevoir une évolution de + 0,8 % entre 2016 et 2020, tout en restant en deçà des 10 M€.

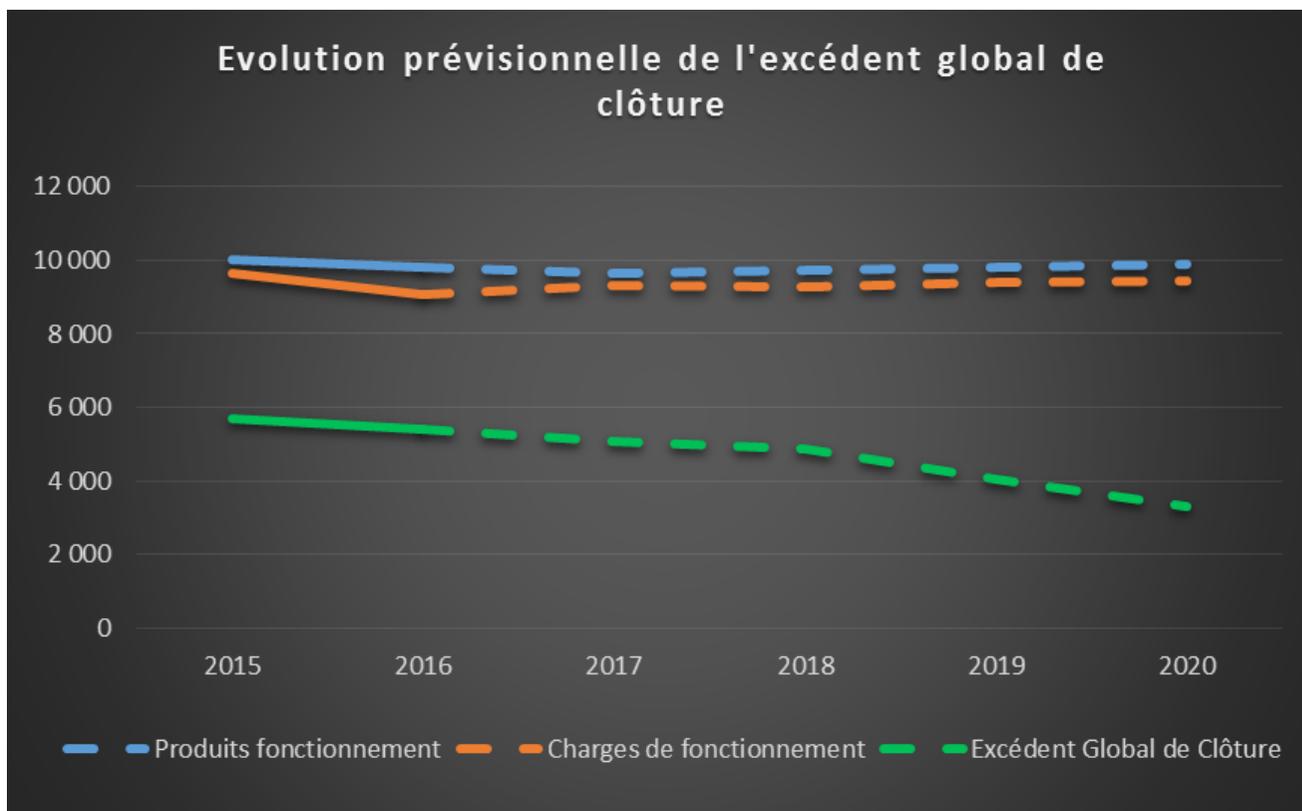
Cependant, en 2017, une diminution importante est à prévoir du fait de la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat et des financements CAF.

A compter de 2018, la commune pourrait compter sur :

- une évolution importante des bases de fiscalité due à la croissance numérique des bases grâce à la fiscalisation des constructions de 2015. Cette évolution devrait se poursuivre dans les années suivantes ;
- L'exonération des pénalités loi SRU au regard de l'acquisition du terrain chemin Belbèze pour la réalisation d'une opération de logements sociaux.

### III. Les perspectives pour 2017

#### 5. Eléments de prospective 2017 - 2020



Les projections des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement réalisées lors de l'audit laissent apparaître, à compter de 2018, une baisse du **fond de roulement de la commune**. Toutefois, il resterait supérieur à 3 M€ à l'horizon 2020, sans emprunt supplémentaire.

Malgré tout, la maîtrise des dépenses de la commune restera nécessaire pour poursuivre les investissements projetés, sans pour autant dégrader la qualité du service public.

- I. Le contexte et l'environnement du budget 2017 de la commune
  - 1. Le contexte économique mondial
  - 2. Le contexte national
  - 3. La loi de finances pour 2017
  - 4. L'impact sur les collectivités
  
- II. Premiers éléments d'analyse du compte administratif 2016
  - 1. Rappel de l'audit réalisé fin 2015 – début 2016
  - 2. Les résultats provisoires du Compte Administratif 2016
  
- III. Les perspectives pour 2017
  - 1. Les recettes et la fiscalité
  - 2. Les charges de fonctionnement
  - 3. La chaîne de l'épargne
  - 4. Les investissements
  - 5. Eléments de prospective 2017 - 2020
  
- IV. Eléments d'analyse complémentaires**
  - 1. La ressource humaine**
  - 2. La dette**
  - 3. Les Granges**

## IV. Eléments d'analyse complémentaires

### 1. La ressource humaine

Au 31 décembre 2016, la commune employait **193 personnes**, dont :

- 134 agents titulaires ou stagiaires de la fonction publique territoriale,
- 59 agents contractuels (hors remplaçants).

Tout au long de l'année, la commune a fait travailler **244 personnes**.

Le **nombre d'agents de la commune de Saint-Jean** est en baisse régulière depuis 2 ans, sous l'effet :

- de départs à la retraite qui ne sont pas systématiquement remplacés,
- d'évolutions dans l'organisation des structures péri- et extra-scolaires.

	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
Agents titulaires ou stagiaires	140	139	137	136	134
Agents contractuels	67	75	79	62	59
<b>Effectif total</b>	<b>207</b>	<b>214</b>	<b>216</b>	<b>198</b>	<b>193</b>

## IV. Éléments d'analyse complémentaires

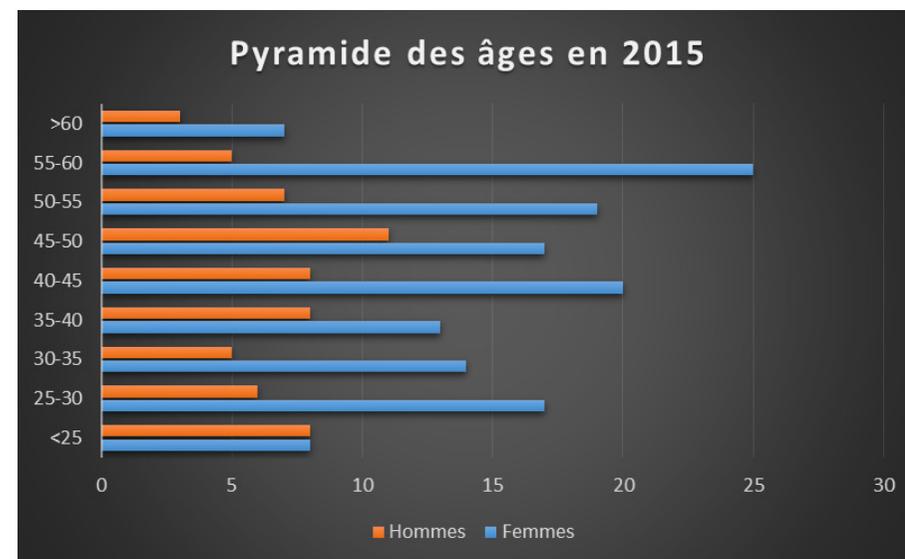
### 1. La ressource humaine

L'évolution prévisionnelle des effectifs est liée aux perspectives de départ à la retraite des agents, des nécessités de remplacement selon les postes occupés par ces agents, au retour des agents en disponibilité pour convenance personnelle, mais aussi en fonction de besoins nouveaux qui pourraient voir le jour dans les années à venir.

Concernant l'année 2017, sur les 3 agents partant à la retraite, 2 seront remplacés.

De plus, 2 agents en disponibilité ont exprimé le souhait de réintégrer leurs postes, au cours de l'année 2017.

Enfin, au regard du nombre d'agents en congés longue maladie, il est nécessaire de prévoir des remplaçants afin de maintenir la qualité du service public.



Nombre d'agents pouvant prétendre à la retraite, à 62 ans	
en 2017	3
en 2018	6
en 2019	5
en 2020	7

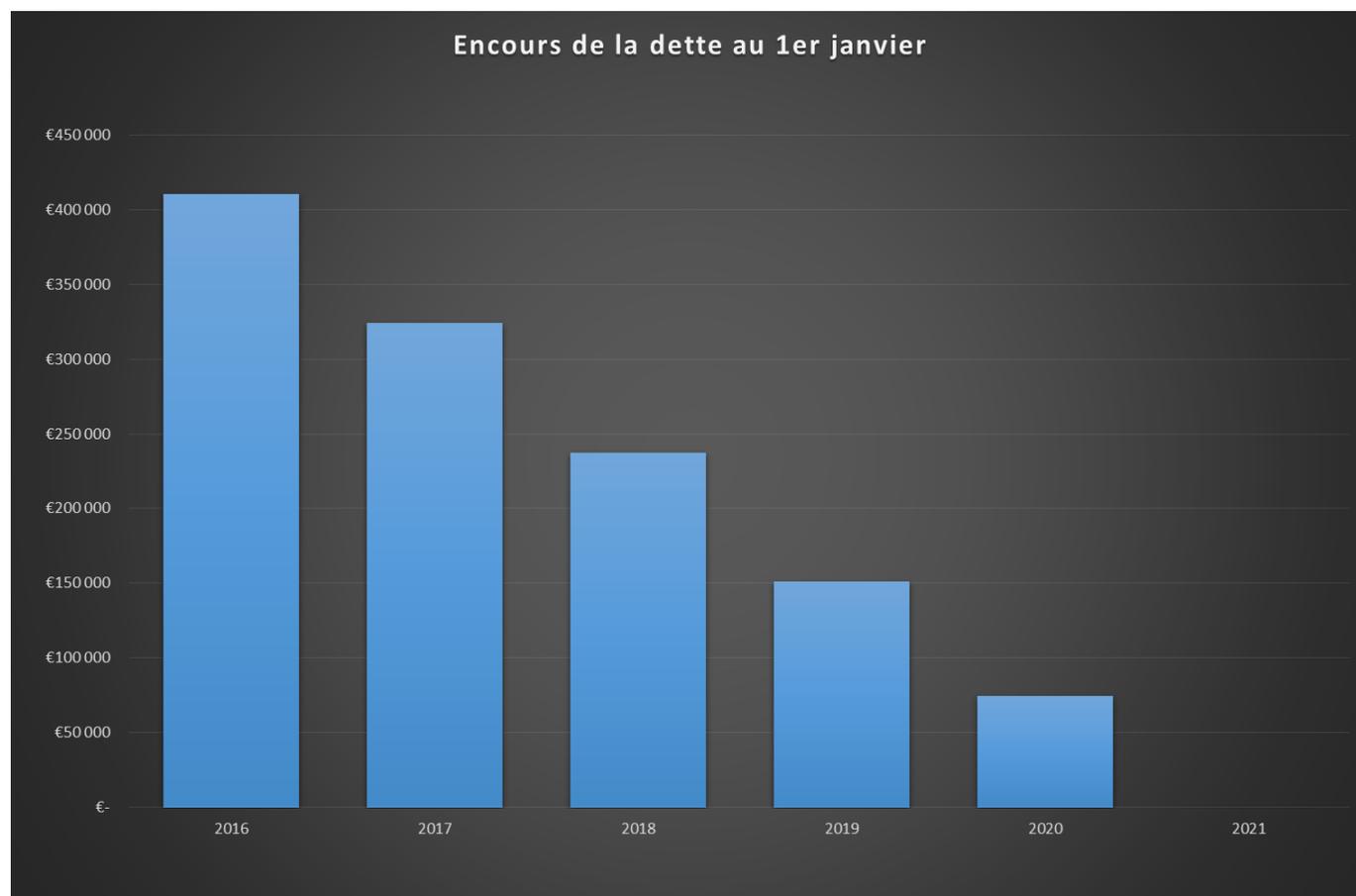
## IV. Eléments d'analyse complémentaires

### 2. La dette de la commune

Hors nouvel emprunt, **la dette de la commune s'éteindra en 2020.**

L'encours de la dette au 1er janvier 2017 est de 324 132 €.

	<i>Encours au 01/01</i>	<i>Annuité</i>
2017	324 132,00	86 526,75
2018	237 605,25	86 526,75
2019	151 078,50	76 776,75
2020	74 301,75	74 301,75

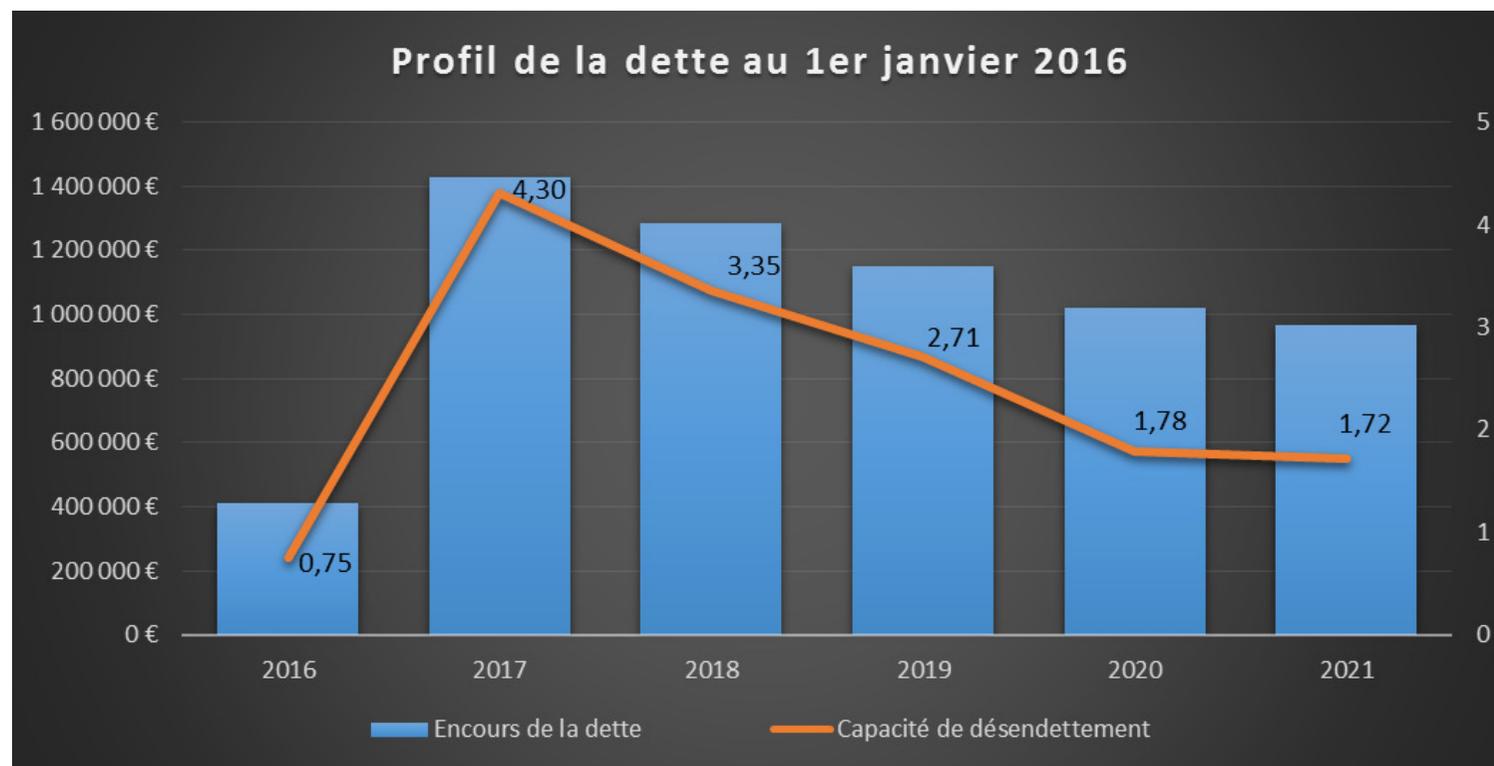


## IV. Eléments d'analyse complémentaires

### 2. La dette de la commune

Dans la perspective de la réalisation d'un emprunt d'1 million d'Euros pour le financement des « Granges » et au regard des taux actuels de financement des projets (1,2 %), sur 20 ans, l'encours de la dette passerait, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 1 425 550 €.

La **capacité de désendettement** de la commune monterait à 4,3, ce qui signifie qu'il faudrait 4,3 années pour rembourser la dette si la commune consacrait la totalité de son autofinancement à cette fin.



## IV. Eléments d'analyse complémentaires

### 3. Les Granges

Après 18 mois de travaux, les « Granges » devraient être livrées à la fin de l'année 2017.

Le **coût de réalisation** de cet équipement est d'environ 4 700 000 € TTC.

Les services municipaux occuperont les lieux, dès sa livraison. C'est pourquoi des crédits ont été prévus dès cette année, pour son équipement, à hauteur de 100 000 €.

A compter de 2018, le bâtiment fonctionnera « à plein ». Il est donc prévu d'ajouter **30 000 € de dépenses de fonctionnement** pour prendre en compte les nouvelles charges de cette structure.



Mairie de Saint-Jean  
33 ter route d'Albi  
31240 Saint-Jean  
[contact@mairie-saintjean.fr](mailto:contact@mairie-saintjean.fr)

